690 (2021-2022) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

5 OCTOBRE 2021

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Beugnies à Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le manque de kots et ses conséquences pour les étudiants »

par

M. Antoine

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Beugnies à Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le manque de kots et ses conséquences pour les étudiants »

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Monsieur Beugnies à Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le manque de kots et ses conséquences pour les étudiants »;

A. Vu le Code wallon de l'habitation durable;

B. Vu la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes;

C. Vu le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes;

D. Considérant que le Gouvernement wallon adoptera dans les prochains jours le projet de budget initial de l'année budgétaire 2022, lequel sera ensuite examiné par le Parlement de Wallonie;

E. Considérant la résolution interparlementaire du 15 juillet 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de développer une politique volontariste de financement des logements étudiants dans le cadre du budget initial de l'année budgétaire 2022;

2. d'intégrer les étudiants dont les parents bénéficient de revenus moyens dans les dispositifs retenus;

3. de transmettre annuellement un rapport au Parlement de Wallonie sur la création de logements étudiants et leur affectation.

A. ANTOINE